



Commune de Labrousse  
3 place de la Fontaine  
15130 LABROUSSE

Envoyé en préfecture le 22/05/2026  
Reçu en préfecture le 22/05/2026  
Publié le  
ID : 015-211500855-20260521-DEL\_2026\_25-DE

Département  
CANTAL  
Arrondissement  
AURILLAC  
Canton  
VIC-SUR-GERE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LABROUSSE**

**Séance du 21 mai 2026**

**Délibération n° DEL\_2026\_25**

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 08

Votants : 08

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mai, le Conseil Municipal de la commune de Labrousse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle de réunion de la mairie 3 place de la fontaine 15130 Labrousse, sous la présidence de Monsieur Gérard PRADAL, Maire.

Date de la convocation du Conseil : 12 mai 2026

**Présent(s)** : AMARAL Emmanuelle, BADUEL Sébastien, BRUEL Marcel, CHASSAGNE Chrystel, LAMOUREUX Nicolas, OUSTRY Michel, PRADAL Gérard, PUYBOUFFAT Delphine, ROCAZEL Elsa

**Absent(s)** : BADUEL Sébastien, AURATUS Eric, TOURLAN Anne,

**Secrétaire de Séance** : AMARAL Emmanuelle,

**Objet de la délibération** : ECLAIRAGE SUPPLEMENTAIRE A LAVERGNE AFFAIRE  
N°82085120EC

**DELIBERATION**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal.  
Le montant total HT de l'opération s'élève à 6 440,00€.

En application de la délibération du comité syndical en date du 7 Décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement fonds de concours égal à 50% du montant HT de l'opération, soit :

- 1) 1 versement au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du syndicat.

## DÉCISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- 1) De donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire à verser le fonds de concours,
- 3) De procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Pour : 08  
Contre : 00  
Abstention : 00

**Emis et rendu exécutoire le : 21 mai 2026**  
**Reçu en préfecture le : 22 mai 2026**  
**Publié ou notifié le : 22 mai 2026**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, En Mairie le, 21 mai 2026

Le Maire  
Gérard PRADAL



Le secrétaire de séance  
AMARAL Emmanuelle,

## ACCEPTATION DE VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS

Autorisation par délibération de la commune en date du 21/05/2016 exécutoire au 21/05/2016  
(à compléter)

\*\*\*

BENEFICIAIRE : SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU CANTAL

COMMUNE : LABROUSSE

OBJET DES TRAVAUX : ECLAIRAGE SUPPLEMENTAIRE A LAVERGNE

AFFAIRE N° : 82 085 120 EC

MONTANT HT des travaux aux entreprises : 5 464,55 €

Imprévus (environ + 10 %) :  
+ 540,11 €  
6 004,66 €

Frais d'Ingénierie 7,25 % :  
+ 435,34 €  
Montant HT de l'opération : 6 440,00 €

|                                                                          |
|--------------------------------------------------------------------------|
| Montant du fonds de concours à verser : 50 % de l'opération = 3 220,00 € |
|--------------------------------------------------------------------------|

### Modalités de versement :

- 1 versement au décompte des travaux.

NB : En cas de modification substantielle du projet, il sera établi un nouveau document annulant et remplaçant celui-ci.

Cachet de la Mairie  
Signature du Maire  
Le Maire  
Gérard PRADAL



